

SESSAD TDI-TSA

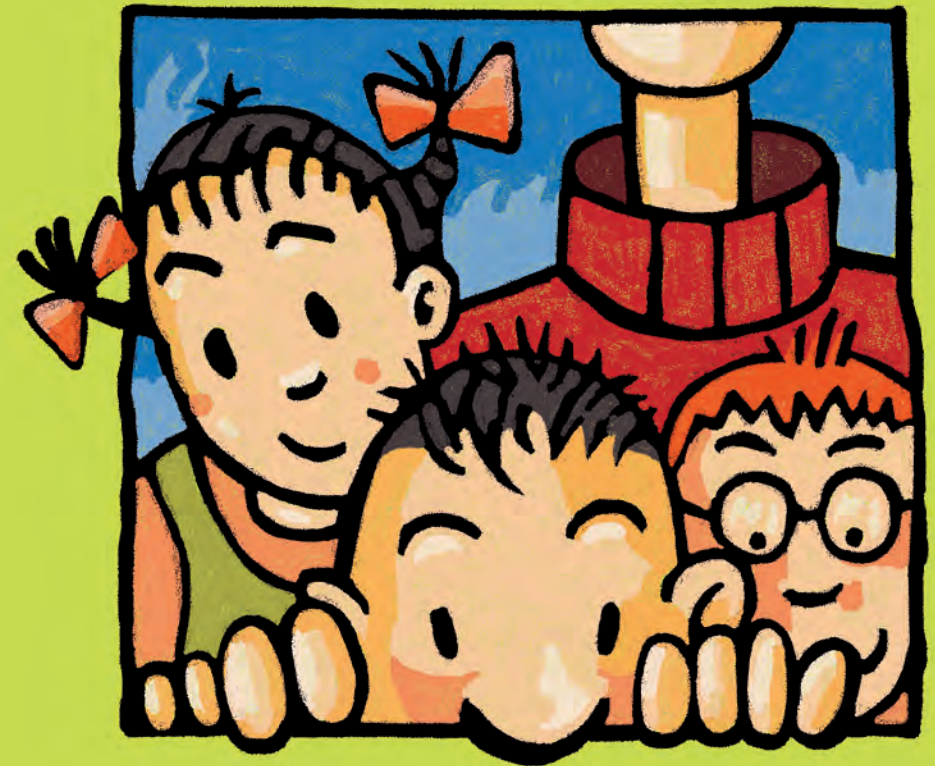
Livret d'accompagnement

SESSAD TDI-TSA ARRIA

Immeuble Le Sphinx - ZI Le Pan Loup 44220 Couëron

Tél. : 02 49 10 93 80

secretariat.sessadime@arria.asso.fr



En cas de besoin, les saisines de l'équipe du défenseur des droits peuvent être faites de façon directe par tout citoyen via le site internet du défenseur des droits : defenseurdesdroits.fr



SIÈGE SOCIAL

13, boulevard des Poilus 44300 NANTES

Tél. : 02 40 18 60 60 • Fax : 02 40 49 36 86 • www.associationarria.org



L'accompagnement au SESSAD

Prenant en compte les besoins du public accompagné et les attendus des politiques publiques, le SESSAD TDI TSA ARRIA :

- ▶ Propose un accompagnement médico-social global articulant les axes éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques,
- ▶ Co-construit avec les parents et les jeunes un projet personnalisé d'accompagnement à partir de la demande et des besoins repérés,
- ▶ Organise les ressources de l'équipe pluridisciplinaire pour apporter des réponses personnalisées individuelles ou de groupe,
- ▶ Soutient la scolarisation et la socialisation en milieu ordinaire en intervenant sur les lieux de vie de l'enfant
- ▶ Développe les partenariats multiples et variés nécessaires à la pleine inscription des jeunes en situation de handicap dans la cité (Éducation Nationale, Aide Sociale à l'Enfance, Pédopsychiatrie, Collectivités locales et territoriales, Associations...)
- ▶ Attache une attention particulière et première aux besoins d'écoute, de réassurance, de guidance des parents et de la fratrie,
- ▶ S'appuie sur son expérience des situations complexes, notamment très développée dans les dispositifs innovants ARRIA.

Référent aux politiques publiques, le SESSAD TDI TSA ARRIA inscrit son action dans le cadre juridique, les recommandations et directives inhérentes à l'exercice de la délégation de service public délivrée par ses agréments, ainsi que l'attestent les résultats de l'évaluation externe 2014.

Qu'est-ce qu'un SESSAD ?

C'est un Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile qui a pour mission d'apporter une aide à un jeune en difficulté, là où il vit, en s'appuyant sur les capacités de l'école à l'intégrer et celles de la famille à le soutenir.

Le Sessad TDI-TSA Arria est géré par une association laïque, ARRIA, qui s'adresse en priorité aux enfants, adolescents ou adultes en difficultés psychologiques, intellectuelles ou de socialisation, relevant du secteur médico-social et social.

Les valeurs de l'association Arria

▶ Le respect de la personne

Respect sans concession de la dignité de la personne accueillie, de son intégrité et de sa singularité, respect de ses choix et de ses convictions, respect des règles du vivre ensemble

▶ La neutralité

Principe de laïcité, notamment en matière de conviction religieuse, philosophique et politique, dans la limite et le respect de la liberté des autres

▶ La liberté de choix

Garanti à chaque personne accueillie l'exercice plein de ses droits, de ses devoirs et de sa citoyenneté, la recherche de son libre consentement en étant une expression directe

▶ L'approche éthique

Ligne directrice de l'action et de la réflexion de l'association, avec le souci permanent du questionnement juste et adapté aux situations

▶ La solidarité

Capacité de chacun et de tous à se mobiliser pour une cause d'intérêt général, qui pose des exigences et crée l'obligation d'un rendu compte



Au sein de l'ARRIA, les parents peuvent participer à des instances représentatives, telles que le conseil de la vie sociale et le conseil d'administration. Le Service est autorisé par un arrêté de l'Agence Régionale de la Santé du 10/08/2010, en référence aux dispositions légales et réglementaires en vigueur (lois de 1975 et 2002, annexe XXIV...). La prise en charge financière est réalisée par la caisse d'assurance maladie dont dépend la famille du jeune.

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) assure le contrôle du fonctionnement de l'établissement et de la qualité de la prise en charge proposée.

L'ARRIA c'est :

- l'Accueil
- la Reconnaissance
- la Responsabilité
- l'Innovation
- l'Accompagnement

Qui est concerné ?

Qui a proposé le SESSAD pour moi ?



► 55 enfants et adolescents de 0 à 20 ans présentant :

- des troubles de l'efficience intellectuelle
- ou des Troubles Envahissants du Développement (TED) ou Troubles du Spectre Autistique (TSA)

Ils doivent être domiciliés dans un rayon de 40 kms.

Le SESSAD TDI-TSA se compose d'une équipe pluridisciplinaire :

- directeur
- médecin psychiatre
- psychomotriciens
- orthophoniste
- ergothérapeute
- psychologues
- assistant de service social
- éducateurs spécialisés
- éducateur jeunes enfants
- chargé d'insertion
- secrétaire-comptable

GLOSSAIRE

ESS : Équipe de Suivi de Scolarité

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

CAMSP : Centre d'action médico-sociale précoce

ARS : Agence Régionale de la Santé

DIPEC : Document Individuel de Prise en Charge

PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement

EN CONCERTATION AVEC MA FAMILLE



ÉCOLE

ÉQUIPE DE SUIVI DE SCOLARITÉ (ESS)

SERVICES SPÉCIALISÉS (CAMSP, Hôpitaux de jour, Institution...)

COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPÉES (CDAPH)

SESSAD

Et pour moi ?



Ce n'est que pour moi ?

- ▶ Le SESSAD propose un accompagnement individualisé.
- ▶ Si cela est nécessaire, nous pouvons t'accompagner dans des activités socio-culturelles (sport, dessin...).

Et qu'est-ce que vous allez faire ?

- ▶ Quand elle est souhaitable, nous allons favoriser ou maintenir ton intégration scolaire.
- ▶ Nous allons essayer de t'aider dans ta vie à l'école ainsi qu'à construire une relation avec des copains.
- ▶ Nous allons t'aider à dépasser ta peur d'apprendre.
- ▶ Nous te proposons des moments d'écoute et de soutien.

Et pour nous ?



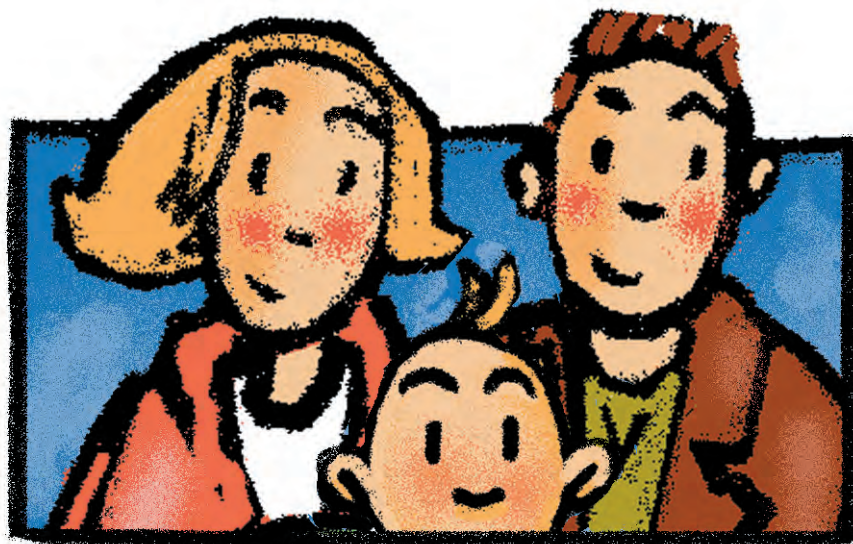
- ▶ Nous allons essayer de comprendre ensemble les difficultés de votre enfant et d'imaginer l'aide que vous pouvez lui apporter.
- ▶ Nous pouvons prendre le relais dans les liens avec l'école.
- ▶ Nous sommes aussi là pour être à votre écoute et vous soutenir dans différentes démarches (loisirs, orientation...).

Comment allons-nous travailler ensemble ?

- ▶ Nos rencontres nous permettent d'ouvrir entre nous un espace d'échange et de collaboration.
- ▶ Nous réfléchissons ensemble pour inventer et élaborer de nouvelles stratégies.
- ▶ Nous prenons contact, afin d'établir un lien avec : professionnels en libéral, institutions sociales et médico-sociales, hôpitaux de jour, services de protection administrative et judiciaire de la jeunesse, centres socioculturels...

Comment faut-il faire ?

► Les parents doivent nécessairement contacter le SESSAD.



1 Ils sont reçus avec leur enfant par le Directeur et un membre de l'équipe.

2 L'équipe du SESSAD rencontre les différents professionnels de l'école.

3 Les autres services éventuels intervenant auprès de l'enfant sont contactés.



4 Le directeur du service prononce l'admission. L'accompagnement de l'enfant par le SESSAD peut alors commencer.

Comment fonctionne le SESSAD ?

- Un contrat de séjour est signé dans les 15 jours suivant l'admission et précise les attentes de la famille
- Ce document a pour but de définir les premiers objectifs et les modalités de l'accompagnement. Il comprend un emploi du temps précis des séances proposées.
- Au cours de la première année scolaire d'accompagnement, un Projet Personnalisé d'Accompagnement est ensuite proposé. Il affine les objectifs contractualisés et les précise par type de soutien (éducatif et médico-psychologique).



Auprès de l'enfant

Un soutien éducatif est mis en place auprès de chaque enfant :

- ▶ Pour les enfants présentant des Troubles envahissants du Développement ou Troubles du Spectre Autistiques une évaluation fonctionnelle est systématiquement proposée. Elle porte sur :
 - La communication et le langage
 - Les interactions et habiletés sociales
 - Les aspects cognitifs
 - La sensorialité et les aspects psychomoteurs
 - Les émotions et le comportement
 - Les aspects somatiques
 - L'autonomie dans les activités quotidiennes
 - Les apprentissages (en particulier scolaires et pré professionnels)
 - L'environnement familial
 - L'environnement matériel
- ▶ Pour les enfants présentant des troubles de l'efficacité intellectuelle, un bilan complet, éducatif, rééducatif, thérapeutique et pédagogique permet de proposer un plan d'action adapté à chacun.



Auprès de la famille

Tout au long de l'année, des échanges réguliers ont lieu afin d'associer les parents :

- ▶ à l'élaboration du projet,
- ▶ au suivi du projet de l'enfant,
- ▶ à une réflexion autour des perspectives d'avenir.
- ▶ Un accompagnement pour différentes démarches peut être mis en place par l'assistante sociale ou d'autres professionnels.
- ▶ Des contacts peuvent avoir lieu sur l'initiative des parents ou du service selon les modalités déterminées ensemble.
- ▶ Pour prendre en compte et relayer les choix éducatifs et rééducatifs des parents

Auprès des autres partenaires

- ▶ Le Sessad a pour mission de coordonner toutes les actions autour de l'enfant et sa famille :
 - intervention libérales (ABA - TEACCH - PECS - MAKATON)
 - CMP
 - Partenaires médicaux sociaux
 - Education Nationale
 - CRA (Centre Ressource Autisme)



ACCÈS AU DOSSIER

Le Dossier de suivi de l'accompagnement de l'enfant est tenu au Sessad TDI-TSA Arria dans le respect des dispositions en vigueur. Il peut être consulté par les parents ou le jeune majeur sur demande écrite adressée au directeur.